

L'Assemblée affirme sa présence dans le

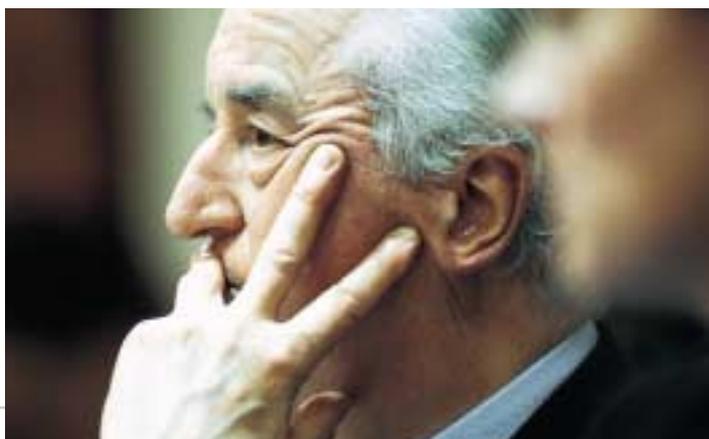
> L'avenir de l'Europe en débat devant les députés

L'audition, le 3 décembre, de Valéry Giscard d'Estaing, Président de la Convention sur l'avenir de l'Europe, a permis d'informer de manière directe la représentation nationale des travaux relatifs à la mise en place d'une nouvelle architecture communautaire. Le débat a également permis aux députés de faire part de leur vision des futures institutions. Au nom de la Commission des affaires étrangères, Édouard Balladur a ainsi souhaité la constitution, au sein de l'Union élargie, d'un groupe

resserré de pays "pratiquant la totalité des coopérations", tandis que Pierre Lequiller, Président de la Délégation pour l'Union européenne, a défendu l'idée d'une Europe incarnée par un "président unique". La Délégation pour l'Union européenne avait du reste, dès le 27 novembre, entendu Günter Verheugen, commissaire européen chargé de l'élargissement. Soucieuse d'informer pleinement et précisément l'Assemblée sur cette question déterminante, elle a désigné un rapporteur d'information

pour suivre l'ensemble du processus ainsi qu'un rapporteur d'information pour chacun des treize pays candidats.

Édouard Balladur, Président de la Commission des affaires étrangères



< L'Assemblée et le Bundestag font entendre leur voix



Initié sous les législatures précédentes, le dialogue entre l'Assemblée et le Bundestag repose sur une réunion annuelle dont les participants sont, pour la partie allemande, le Président et les membres du Praesidium du Bundestag et, pour l'Assemblée nationale, le Président et les Vice-Présidents. Lors d'une réunion à Berlin le 25 octobre 2002, le Président Jean-Louis Debré, accompagné de Pierre Lequiller, est convenu avec

Wolfgang Thierse, Président du Bundestag, de tenir une réunion commune entre députés français et allemands à Versailles le 22 janvier pour célébrer le quarantième anniversaire du Traité de l'Elysée ; ils ont également initié une réflexion commune sur les travaux de la Convention pour l'avenir de l'Europe, prévoyant notamment une réunion des commissions compétentes en Allemagne au printemps prochain.

Pierre Lequiller, Président de la Délégation pour l'Union européenne

débat européen et international

> Crise irakienne : l'Assemblée attentive

C'est à l'appel de plusieurs présidents de groupe que le Gouvernement a organisé le 8 octobre un débat sans vote au Parlement sur la crise irakienne. Tout au long de leurs interventions, les orateurs se sont retrouvés, toutes sensibilités confondues, pour mettre en garde contre les effets néfastes de "l'unilatéralisme" ainsi que pour réaffirmer la primauté du droit international et le rôle du Conseil de sécurité

de l'ONU dans la gestion de la crise. Avec ce rappel sans ambiguïté, les députés se sont clairement faits les porte-parole des inquiétudes de l'opinion française auprès des responsables de notre diplomatie. Ils ont ainsi affirmé leur volonté de voir le Parlement associé à toute décision majeure qui impliquerait diplomatiquement ou militairement notre pays dans ce conflit.

François Bayrou et Marie-George Buffet lors du débat sur la crise irakienne



MISSION D'INFORMATION POUR UNE "CNN À LA FRANÇAISE" : à l'initiative de la Commission des affaires culturelles, une mission d'information parlementaire commune à la Commission des affaires culturelles et à la Commission des affaires étrangères a été mise sur pied pour guider la création d'une chaîne française d'information à vocation internationale. Les travaux seront consacrés à quatre grands thèmes : le format de la chaîne, l'opérateur, le champ et la langue de diffusion.



> LE GAZ À L'HEURE DE L'EUROPE.

Les députés ont débattu en fin d'année du projet de loi transposant en droit interne la directive européenne concernant des règles communes pour le marché du gaz naturel. Un texte qui fixe notamment les règles d'ouverture à la concurrence du marché du gaz, définit les obligations de service public et complète la précédente loi sur l'électricité promulguée le 10 février 2000. Une mise aux normes européennes qui permettra aux députés d'engager sur des bases saines le débat national, programmé pour le premier semestre 2003, qui sera suivi d'un projet de loi d'orientation sur les énergies que le Gouvernement déposera au cours du second semestre 2003.

Un parquet européen pour lutter contre les fraudes

Parce que la grande criminalité est trop souvent facilitée par les disparités entre systèmes judiciaires, parce que la refonte des institutions communautaires donne l'occasion de se doter de nouveaux moyens de lutte contre l'insécurité, deux députés membres de la Délégation pour l'Union européenne ont présenté une contribution complète proposant la création d'un véritable "parquet européen". Retenant une approche pragmatique, René André et Jacques Floch suggèrent dans leur rapport que le champ de

compétence du futur "procureur européen" soit, dans un premier temps, limité aux fraudes aux budgets communautaires, ce afin de ne pas heurter la sensibilité des pays de droit anglo-saxon, plus réservés sur une telle création. Prélude à une résolution soumise au vote de l'Assemblée, les grandes lignes de cette contribution sont simultanément défendues au sein de la Convention sur l'avenir de l'Europe dans laquelle, aux côtés de Pierre Lequiller, Jacques Floch représente l'Assemblée nationale.



Jacques Floch

